



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Défendre les taxis en zone rurale

Question orale n° 632

Texte de la question

M. Christophe Marion appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des taxis en zone rurale. Depuis le 1er novembre 2025, la nouvelle convention de l'assurance maladie consacrée au transport sanitaire est effective : elle a pour objectif d'assurer la maîtrise des dépenses qui ont augmenté, dans ce domaine, de 45 % depuis 2019. L'objectif de préserver l'équilibre du système de solidarité nationale est partagé, mais cette réforme soulève des inquiétudes légitimes de la part des professionnels, notamment dans les territoires ruraux comme le Loir-et-Cher. Les défis sont connus : vieillissement de la population, progression des maladies chroniques et surtout, une désertification médicale qui rend l'accès aux soins de plus en plus difficile. Ces défis engagent à revoir les pratiques, comme M. le député a eu l'occasion de le dire il y a quelques semaines aux représentants syndicaux des artisans taxi de son département. Néanmoins, cette réforme bouleverse profondément leur profession et il est nécessaire d'entendre leurs difficultés qui, *in fine*, fragiliseront les accès aux soins. Alors même qu'on a désormais un recul suffisant pour connaître les impacts économiques, sanitaires et sociaux de la convention, il souhaiterait qu'elle évolue afin de mieux tenir compte des spécificités des territoires ruraux, marqués par la désertification médicale, la difficulté à mutualiser les trajets ou encore les longs trajets préalables aux prises en charge. Ne serait-il pas temps, par exemple, d'envisager un forfait « territoires ruraux » sur le modèle du forfait « grandes villes » ? Il lui demande, plus généralement, quelles mesures concrètes elle envisage pour garantir une application juste de cette réforme, sans aggraver les inégalités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Marion](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 632

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)